

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE (FIMR)
FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE**

Code géographique	Municipalité ou organisme, désignation		
01023	Les Îles-de-la-Madeleine , M		
No de dossier MAMR	No de séquence		
611406			
Titre du projet	FIMR 1	Ordre de priorité du requérant	01
Réaménagement de la Route 199 - Cap-aux-meules/Fatima			
Catégorie d'infrastructures	Alimentation en eau potable		
Catégorie de travaux	Construction		
\$ du projet à demande	5 738 796 \$	\$ admissible du projet	5 738 796 \$
Date de début des travaux	2008-06-01	Date de la fin des travaux	2009-10-30
Date de réception de la demande au MAMR	2007-09-25		
DATE DES TRAVAUX			
Travaux complétés avant le 31 mars 2010			
			X
CLIENTÈLE			
Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes			
			X
INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES			
Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emmagasinage, postes de chloration et de contrôle de pression, débitmètres intermunicipaux et conduites de distribution			
			X
Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs			
			X
Plan d'intervention disponible (pour le renouvellement des conduites)			
Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites)			
			X
Plan d'intervention non prévu avant le 31 mars 2010 (pour le renouvellement des conduites)			
TRAVAUX ADMISSIBLES			
Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites			
			X
Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures			
			X
Agrandissement ou construction d'infrastructures			
			X
Recherche d'eau souterraine			
LOCALISATION DES TRAVAUX			
Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation			
			X
Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)			
Travaux à l'extérieur des zones inondables			
			X
Travaux à l'extérieur des zones à risque			
			X

FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Travaux complétés après le 31 mars 2010

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Travaux de rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures sans plan d'intervention avant le 31 mars 2010

Autres (préciser) :

COMMENTAIRES:

Actuellement, nous n'avons pas d'indication que le plan d'intervention est en préparation. Cependant, selon des discussions avec le directeur des Travaux publics, il est prévu de réaliser un plan d'intervention.

ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME

CT no

du

Nature de la dérogation:

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

	0	Sélection du requérant	Sélection du MAMR
Population touchée (pers):	0		
Population desservie (pers):	0		
Population totale de la municipalité (pers):	0		
CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU			
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE			
Amélioration de la qualité de l'eau potable			
- Contamination bactériologique			
- Contamination physico-chimique			
- Problème de désinfection			
- Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable en vertu du RQEP			
- Problème d'esthétique :			
Important			
Mineur			
Solution à un manque d'eau potable			
- Manque d'eau pour l'alimentation		X	
Important			
Mineur			
Renouvellement des infrastructures			
- Conduites			
- Infrastructures vétustes		X	
- Problème de fonctionnement		X	
- Problème de gestion			
Amélioration de la protection contre l'incendie			
- Manque de protection contre l'incendie			
ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			
Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique			
- Contamination de l'environnement		X	
Important			
Modéré			
Mineur			
- Débordements d'eaux usées			
Important			
Modéré			
Mineur			
- Respect des exigences		X	
Important			
Modéré			
Mineur			
Amélioration de la sécurité publique			
- Refoulements des eaux usées			
- Refoulements pluviaux			
Renouvellement des infrastructures			
- Conduites domestiques ou unitaires			
- Conduites pluviales			
- Infrastructures vétustes		X	
- Problème de fonctionnement			
- Problème de gestion			
La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet			
Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention			
NIVEAU DE PRIORITÉ:	N/D		X

Travaux prioritaires

Catégorie d'infrastructures

Alimentation en eau potable

Catégorie de travaux

Construction

Coût admissible	5 738 796 \$
Coût maximal admissible des travaux prioritaires	0 \$
Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires	0 \$

COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:

Mise en place d'un réservoir de 1 400 m.cu. (2 921 884 \$ ou 51% des coûts présentés). On vise l'amélioration de l'alimentation en eau lors des périodes de fortes consommation et pour la protection contre les incendies. Ce réservoir n'est pas prévu dans le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable (dossier 501204, priorité 2). N'avons pas les renseignements techniques permettant d'évaluer la pertinence de cet ouvrage. ## Remplacement de la conduite d'aqueduc de la Rte 199 sur une longueur d'environ 2 km (937 459 \$). On veut augmenter le diamètre de la conduite (de 150 à 200 mm) afin d'utiliser adéquatement le nouveau réservoir et en prévision d'un bouclage futur du réseau vers l'Île-de-Havre-aux-Maisons (à expliquer). N'avons pas reçu de plan d'intervention. Pas d'inconvénient grave avec la conduite en place actuellement. ## Mise en place d'une conduite de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 710 m sous la Route 199 (737 208 \$). Ces travaux visent à desservir 20 résidences, 6 commerces et principalement l'hôtel Château Madelinot (122 chambres) où l'installation septique privée qui date d'environ 10 ans ne fonctionnerait pas bien. N'ayant pas de vérifications d'ingénieurs relatives à l'application du Règlement Q-2,r.8, pas d'avis d'infraction du MDDEP, pas de photos de cas d'insalubrité, etc. nous ne pouvons pas justifier le bien-fondé de ces travaux. ## Remplacement de la conduite de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 1 375 m sous la Route 199 (1 142 245 \$). N'avons pas reçu de plan d'intervention et il n'y a pas de problème avec la conduite en place.

RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR	
		<i>principale</i>	<i>secondaire</i>
FIMR 1			
- Amélioration de la qualité de l'eau potable			
- Solutionner des problèmes de manque d'eau potable	X		
- Réduire la quantité ou améliorer la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement	X		
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique	X		
- Renouveler les infrastructures dans une perspective de développement durable			

COMMENTAIRES:

SUIVI FINANCIER

	Oui	Non	
- Taux d'aide accru demandé		X	0.00 %
- Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires)		X	0.00 %
- Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié			0 \$
- Projet déjà soumis au TICQ 2000 avec des coûts engagés avant la date de signature de l'entente sur le FIMR		X	0 \$
- Inscription en deux étapes demandée		X	
- Inscription en deux étapes recommandée		X	

COMMENTAIRES:

Produit par:  Date: 2007-10-10
 Simon Bélanger, ing.

Révisé par:  Date: 2007-10-22
 Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Autorisé par:  Date: 2007-10-23
 Jean-Pierre Beaumont ing.



Jean-Pierre
Beaumont [REDACTED]
2008-04-07 09:31

A Simon Bélanger [REDACTED]
cc Yvan Dumont [REDACTED]
ccc
Objet Tr : Les Îles-de-la-Madeleine -- Réaménagement de la Route
199 / Cap-aux-Meules -- Fatima

Affaires municipales
et Régions
Québec [REDACTED]

Bonjour,

Monsieur Binette a communiqué avec le cabinet du MTQ au sujet du dossier en titre. Le MTQ a répondu qu'il est prêt à accompagner le MAMR si celui-ci désire aller de l'avant. Maintenant, le cabinet (du MAMR) nous demande quelle est notre recommandation dans ce dossier ?

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



www.mamr.gouv.qc.ca
----- Réacheminé par Jean-Pierre Beaumont [REDACTED] le 2008-04-07 09:28 -----



Jean-Pierre
Beaumont [REDACTED]
2008-01-28 10:42

A Michel Binette [REDACTED]
cc Jacques A. Tremblay [REDACTED] Michel
Gagnon [REDACTED]
Objet Les Îles-de-la-Madeleine -- Réaménagement de la Route
199 / Cap-aux-Meules -- Fatima

Affaires municipales
et Régions
Québec [REDACTED]

Bonjour,

Voici l'état de situation demandé pour le dossier en titre.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE FIMR (611406)	
1. Réservoir (1400 m ³) =	2 921 884 \$
2. Remplacement de conduites sur la Route 199 :	
- aqueduc 150 mm remplacé par 200 mm sur environ 2000 m =	937 459 \$
- égout existant remplacé sur 1375 m =	1 142 245 \$
3. Prolongement d'égout sur la Route 199 sur 710 m =	737 208 \$
Total des coûts présentés =	5 738 796 \$
Aide financière potentielle (item 1 à 50 %, le reste à 66 2/3 %) =	3 338 883 \$

- La consommation d'eau potable actuelle n'est pas quantifiée (usagers et fuites), d'où la difficulté de statuer sur la nécessité d'un réservoir de cette capacité et du remplacement de la conduite par une d'un diamètre supérieur (3 859 343 \$).
- Le plan d'intervention permettant de juger de la pertinence de remplacer les conduites d'aqueduc et d'égout (2 079 704 \$) n'a pas été déposé. Il s'agit d'une exigence du FIMR avant de pouvoir considérer du remplacement de conduites.
- Aucune démonstration technique de la désuétude des installations septiques existantes n'a été faite pour justifier le prolongement de la conduite d'égout sur la Route 199 (737 208 \$). Toutefois, un rapport en ce sens a été reçu à la Direction des infrastructures le 25 janvier 2008 (nous ne l'avons pas encore analysé !).
- Nous n'avons pas encore validé avec le MTQ son implication pour l'année 2008.
- Les discussions avec la municipalité en vue de l'aider à préparer une programmation de travaux pour la TECQ sont avancées et la municipalité devrait déposer sa programmation prochainement. La réalisation d'un plan d'intervention en fera partie.
- Un rapport de Gestion des eaux souterraines aux Îles-de-la-Madeleine préparé par le Groupe Madelin'Eau en date de décembre 2004, dont nous avons reçu une copie le 12 décembre 2007, indique que les débits d'exploitation actuels dans plusieurs puits de Étang-du-Nord/Cap-aux-Meules (PU-9 et PU-10) et Fatima (PU-1, PU-2, PU-3 et P-8) sont beaucoup plus élevés que les débits recommandés. Selon les experts du Groupe Madelin'Eau, le risque d'appel d'eau salée à moyen terme est bien réel.

Il est largement connu que la municipalité des Îles-de-la-Madeleine est l'une des plus vulnérables en matière de sauvegarde des sources d'approvisionnement en eau potable et, dans cette mesure, nous vous recommandons de maintenir l'obligation de préparer un plan d'intervention qui doit comprendre notamment un bilan de l'eau, afin que nous ayons un outil permettant de faire une planification méthodique (autant au MAMR qu'à la municipalité) en ce qui concerne le renouvellement des conduites d'eau.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
 Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
 Direction des infrastructures
 Ministère des Affaires municipales et des Régions

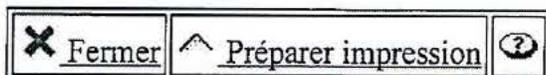


AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.


Sommaire « Conception / Exigences »

Population desservie : 1595

Date mise opération : 1990-11-01

SOMMAIRE des données de CONCEPTION (Année de référence : 1988)

(Sur une base annuelle)	Ensemble de la station	... d'origine industrielle
Débit (m ³ /d)	1289	
DBO ₅ (kg/d)	83	
MES (kg/d)	102	
Ptot (kg/d)	3,7	
Équipements de désinfection aux ultra-violetts : NON		
Remarques :		

Nombre de cellules : 3	Volume total (m ³) : 28316	Type d'aérateurs : Fond
Radier de la conduite d'effluent p/r au fond (m) : 1,5		

Données utilisées pour le calcul des EXIGENCES (sur une base annuelle)

Débit (m ³ /d)	DBO ₅ (kg/d)	MES (kg/d)	Ptot (kg/d)
1289	83	102	3,7

EXIGENCES de rejet

Date d'approbation : 1991-02-26

Date de l'avis de conformité : 1994-02-18

Paramètre	Période	Moyenne sur	kg/d	mg/l	R%
DBO ₅	01-01 au 31-03	période	32	25	70%
	01-07 au 30-09	période	25	20	85%
	01-01 au 31-12	période	32	25	75%
	01-01 au 31-12	période	N/A	N/A	60%
Coliformes fécaux	01-06 au 30-09	période	Moyenne géométrique 20000 org./100 ml		

6/7



LES ÎLES (CAP-AUX-MEULES) - 01300-1
Étangs aérés (2)

Bilan annuel de performance pour l'année 2007

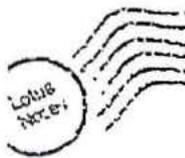
AFFLUENT											Facteur lié aux exigences d'exploitation
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅			MES			Ptot			
		mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	mg/l	kg/d	Nb	
07-01	1393,2										1,0
07-02	1119,7	90,0	100,8	3	56,4	63,1	3				1,0
07-03	1849,7										1,0
07-04	1431,0										1,0
07-05	1392,8										1,0
07-06	1182,3										1,0
07-07	1385,0										1,0
07-08	1360,1	154,4	210,0	3	123,8	168,4	2				1,0
07-09	1466,2	162,9	238,9	3	109,5	160,6	2				1,0
07-10	1105,9										1,0
07-11	1143,6										1,0
07-12	1062,6										1,0
Année	1324,3	138,3	183,2	9	91,4	121,0	7				1,00
%calc	102,7		220,7			118,6					

EFFLUENT																			
An. /Mois	Débit m³/d	DBO ₅					MES					Ptot					Coli.F.		
		mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	mg/l	kg/d	Nb	R%	EXIG	n/100ml	Nb	EXIG
07-01	1393,2	17,2	24,0	1	N/A	N/A	11,1	15,4	1	N/A	N/A				N/A				N/A
07-02	1119,7	23,0	25,8	2	N/A	N/A	11,4	12,8	3	N/A	N/A				N/A				N/A
07-03	1849,7	22,3	41,3	2	N/A	N/A	20,2	37,3	2	N/A	N/A				N/A				N/A
07-04	1431,0	16,5	23,6	1	N/A	N/A	12,4	17,7	1	N/A	N/A				N/A				N/A
07-05	1392,8	20,1	28,0	1	N/A	N/A	9,6	13,4	1	N/A	N/A				N/A				N/A
07-06	1182,3	13,9	16,4	1	N/A	N/A	1,9	2,3	1	N/A	N/A				N/A	27	2	P1	
07-07	1385,0	30,7	42,5	2	N/A	N/A	31,9	44,2	2	N/A	N/A				N/A	376	2	P1	
07-08	1360,1	12,7	17,3	2	N/A	N/A	11,5	15,7	2	N/A	N/A				N/A	117	2	P1	
07-09	1466,2	31,9	46,7	2	N/A	N/A	8,4	12,3	2	N/A	N/A				N/A	980	2	P1	
07-10	1105,9	14,9	16,5	1	N/A	N/A	3,0	3,3	1	N/A	N/A				N/A				N/A
07-11	1143,6	10,5	12,0	1	N/A	N/A	2,1	2,4	1	N/A	N/A				N/A				N/A
07-12	1062,6	22,9	24,3	1	N/A	N/A	6,2	6,6	1	N/A	N/A				N/A				N/A
Année	1324,3	20,0	26,5	17	85,5	OUI	11,6	15,3	18	87,4	N/A				N/A				
H. 07	1454,2	20,9	30,4		83,4	OUI	15,0	21,8		82,0	N/A								
P. 07	1335,4	17,0	22,7		87,6	N/A	8,3	11,1		90,8	N/A								
É. 07	1403,8	25,3	35,5		80,6	NON	17,2	24,1		80,1	N/A								
A. 07	1104,0	15,9	17,6		90,4	N/A	3,7	4,1		96,6	N/A								
Qp=N/A												N/A							
												Coliformes fécaux			Moy. géo.				
												P1= 06-01 au 09-30			185 8 OUI				
												P2= N/A			N/A N/A N/A				

Programme de suivi				DBO ₅		MES		PHOSPH. total	Coliformes fécaux
Affluent	Effluent	Délais	Facteur de correction	Autres	Année	Autres	Année		
15,00	38,42	36,67		0,95	16,67	33,33	N/A	N/A	N/A
sur 20	sur 40	sur 40	sur 33,33		sur 33,33				

Remarques: Non respect de l'exigence de rejet pour la DBO5 durant la période estivale. On note des concentrations élevées en NH4 à l'effluent durant toute l'année. Un facteur de correction de 0,95 a été appliqué au programme de suivi en raison des imprécisions des mesures de pH.

7/9



Simon
Bélange [redacted]
2008-04-11 15:06

A Jean-Pierre Beaumont [redacted]
cc
ccc
Objet RE Tr : Les Îles-de-la-Madeleine – Réaménagement de la
Route 199 / Cap-aux-Meules – Fatima [redacted]

Affaires municipales
et Régions
Québec [redacted]

Jean-Pierre,

Il s'agit du dossier 611406. J'ai inséré un état de situation dans INFRA-simplifié.

Simon Bélanger, ing.
Direction générale des infrastructures



Jean-Pierre Beaumont [redacted]



Jean-Pierre
Beaumont [redacted]
2008-04-07 09:31

A Simon Bélanger [redacted]
cc Yvan Dumont [redacted]
Objet Tr : Les Îles-de-la-Madeleine – Réaménagement de la Route
199 / Cap-aux-Meules – Fatima

Affaires municipales
et Régions
Québec [redacted]

Bonjour,

Monsieur Binette a communiqué avec le cabinet du MTQ au sujet du dossier en titre. Le MTQ a répondu qu'il est prêt à accompagner le MAMR si celui-ci désire aller de l'avant. Maintenant, le cabinet (du MAMR) nous demande quelle est notre recommandation dans ce dossier ?

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions





Jean-Pierre
Beaumont
2008-04-11 16:31

A Michel Binette
cc Jacques A. Tremblay Michel
Gagnon
ccc Simon Bélanger
Objet Les Îles-de-la-Madeliene – Réaménagement de la Route
199 / Cap-aux-Meuiles – Fatima – 611406

Affaires municipales
et Régions
Québec

Bonjour,

La Ville doit fournir un bilan de l'eau et un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites afin que nous puissions juger de la pertinence des travaux proposés. Un état de situation sur les installations septiques individuelles des résidences, commerces et de l'hôtel Madelinot (état actuel et possibilité d'amélioration le cas échéant) permettrait de valider encore mieux la pertinence ou non de l'ensemble des travaux ou d'une partie.

L'état de situation et une recommandation ont été inscrits sur la fiche simplifiée dans INFRA. Je la reproduis ci-après.

Commentaire sur le dossier fiche simplifiée

Dossier 611406. État de situation 2008-04-08.

- Mise en place d'un réservoir de 1 400 m.cu. (2 921 884 \$ ou 51% des coûts présentés). Cette partie du projet n'est pas reliée aux travaux du MTQ. La Municipalité a planifié la préparation d'un plan directeur de gestion de l'eau potable pour 2008; ce type de document (non disponible actuellement) est nécessairement requis afin de justifier l'implantation d'une infrastructure stratégique telle un réservoir d'eau.
- Remplacement de la conduite d'aqueduc de la Rte 199 sur une longueur d'environ 2 km (937 459 \$). La Municipalité n'a pas de plan d'intervention pour le renouvellement des conduites. Le remplacement de cette conduite n'est pas justifié selon informations reçues le 21 février 2008. (Note : Le plan d'intervention est une condition d'octroi de l'aide financière pour tout projet de remplacement de conduites dans le cadre du FIMR1.)
- Remplacement de la conduite de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 1 375 m sous la Route 199 (1 142 245 \$). La Municipalité n'a pas de plan d'intervention pour le renouvellement des conduites. Selon les informations reçues le 21 février 2008, le remplacement de sections effondrées serait justifié sur une longueur d'environ 120 mètres.

- Mise en place d'une conduite de collecte des eaux usées sur une longueur d'environ 710 m sous la Route 199 (737 208 \$). Ces travaux visent à desservir 20 résidences, 6 commerces et principalement l'hôtel Château Madelinot (122 chambres) où une installation de traitement privée qui date d'environ 10 ans ne fonctionnerait pas bien. Selon une "évaluation préliminaire" du Consultant effectuée en septembre 2007, la station d'épuration municipale de Cap-aux-Meules aurait la capacité de desservir ces nouveaux usagers moyennant des modifications mineures. Cependant, cette station n'a pas respecté l'exigence environnementale pour l'enlèvement de la DBO5 durant l'été 2007 et par conséquent, le Consultant doit fournir des calculs formels démontrant quelles sont les modifications à effectuer afin de rétablir la performance de la station.

Avis préliminaire SB 2008-04-08 : Projet non recommandé pour une aide financière parce que les informations techniques disponibles ne permettent pas de confirmer le bien-fondé de ces travaux en ce qui concerne les réseaux d'aqueduc et d'égout domestique.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec
Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et des Régions



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur
immédiatement.

Gouvernement du Québec
La vice-première ministre,
ministre des Affaires municipales et des Régions
et ministre responsable de la région de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine
La députée de Bonaventure

Monsieur Joël Arseneau
Maire
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
(Québec)

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de mise en place de conduites de collecte des eaux usées sous la Route 199 entre Cap-aux-Meules et Fatima dans la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a été retenu pour fins d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Ce projet, qui sera réalisé lors de la reconstruction de la route et dont le coût maximal admissible est estimé préliminairement à 3 898 500 \$, pourra bénéficier d'une aide financière de 2 599 000 \$.

Dès que l'analyse technique du dossier actuellement en cours sera complétée, c'est avec plaisir que je vous ferai connaître le montant définitif de l'aide financière qui sera mise à la disposition de votre municipalité pour la réalisation de ce projet.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gouvernement du Québec
La vice-première ministre,
ministre des Affaires municipales et des Régions
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
La députée de Bonaventure

Québec, le 7 juillet 2008

Monsieur Joël Arseneau
Maire
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

[REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur le Maire, *Joël*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de mise en place de conduites de collecte des eaux usées sous la Route 199, entre Cap-aux-Meules et Fatima dans la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, a été retenu pour fins d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Ce projet, qui sera réalisé lors de la reconstruction de la route et dont le coût maximal admissible est estimé préliminairement à 3 898 500 \$, pourra bénéficier d'une aide financière de 3 118 800 \$.

Dès que l'analyse technique du dossier actuellement en cours sera complétée, c'est avec plaisir que je vous ferai connaître le montant définitif de l'aide financière qui sera mise à la disposition de votre municipalité pour la réalisation de ce projet.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[REDACTED]

NATHALIE NORMANDEAU

[REDACTED]



PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM-2008)

FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE

Code géographique	Municipalité ou organisme, désignation
01023	Les Îles-de-la-Madeleine , M
No de dossier MAMR	No de séquence
555047	

Titre du projet **VOLET 1.4** **Ordre de priorité du requérant**

Réaménagement de la route 199 - Cap-aux-Meules/Fatima

Catégorie d'infrastructures	Distribution d'eau potable et collecte des eaux usées		
Catégorie de travaux	Construction - extension ou agrandissement		
\$ du projet à demande	4 369 872 \$	\$ admissible du projet	4 369 872 \$
Date de début des travaux	2008-07-21	Date de la fin des travaux	2009-10-30
Date de réception de la demande au MAMR	2008-07-29		

DATE DES TRAVAUX

CLIENTÈLE

Municipalité locale (excluant les villages nordiques), municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes X

INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES

Infrastructures pour l'eau potable : installations de captage, conduites d'amenée, usines de traitement, réservoirs d'emménagement, postes de chloration et de contrôle de pression, débitmètres intermunicipaux et conduites de distribution X

Infrastructures pour les eaux usées, incluant les eaux pluviales : conduites de collecte et d'interception, bassins de rétention, stations de pompage et de traitement, émissaires et diffuseurs X

Plan d'intervention accepté (pour le renouvellement des conduites)

Plan d'intervention planifié (pour le renouvellement des conduites) X

TRAVAUX ADMISSIBLES

Rénovation, réhabilitation ou remplacement de conduites X

Rénovation, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures

Agrandissement ou construction d'infrastructures

Recherche d'eau souterraine

LOCALISATION DES TRAVAUX

Travaux à l'intérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation X

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation (recherche d'eau souterraine, alimentation en eau ou traitement de l'eau potable, interception ou traitement des eaux usées)

Travaux à l'extérieur des zones inondables X

Travaux à l'extérieur des zones à risque X

FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:

Travaux autres que la recherche d'eau souterraine entrepris avant la date de réception au MAMR de la demande d'aide financière

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux à l'extérieur d'une zone déjà construite du périmètre d'urbanisation et qui ne sont pas parmi les cas d'exception permis hors du périmètre d'urbanisation

Travaux visant un développement futur ou contribuant à l'étalement urbain

Les coûts ou les travaux font l'objet d'une aide financière d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire du gouvernement du Québec

Travaux en régie

Autres (préciser) :

COMMENTAIRES:**ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME**

CT no

du

Nature de la dérogation:

APPRÉCIATION TECHNIQUE DU PROJET

		Sélection du requérant	Sélection du MAMR
Population touchée (pers):	50		
Population desservie (pers):	50		
Population totale de la municipalité (pers):	12 570		

CAPTAGE, ALIMENTATION, TRAITEMENT ET EMMAGASINAGE DE L'EAU DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Amélioration de la qualité de l'eau potable

- Contamination bactériologique
- Contamination physico-chimique
- Problème de désinfection
- Mise aux normes des installations de traitement de l'eau potable
- Problème d'esthétique :

Important
Mineur

Solution à un manque d'eau potable

- Manque d'eau potable

Important
Mineur

Renouvellement des infrastructures

- Conduites
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

Amélioration de la protection contre l'incendie

- Manque de protection contre l'incendie

ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Réduction des rejets d'eaux usées et amélioration de la salubrité publique

- Contamination de l'environnement

X

X

Important
Modéré

X **Mineur**

- Débordements d'eaux usées

Important
Modéré
Mineur

- Respect des exigences

Important
Modéré
Mineur

Amélioration de la sécurité publique

- Refoulements des eaux usées
- Refoulements pluviaux

Renouvellement des infrastructures

- Conduites domestiques ou unitaires
- Conduites pluviales
- Infrastructures vétustes
- Problème de fonctionnement
- Problème de gestion

X

La demande ne permet pas l'appréciation technique du projet

Le projet n'est pas prioritaire selon le plan d'intervention

NIVEAU DE PRIORITÉ:

6

Travaux prioritaires

Catégorie d'infrastructures	Distribution d'eau potable et collecte des eaux usées
Catégorie de travaux	Construction - extension ou agrandissement
Coût admissible	4 369 872 \$
Coût maximal admissible des travaux prioritaires	4 369 872 \$
Aide financière (taux réguliers) correspondant aux travaux prioritaires	2 184 936 \$

COMMENTAIRES D'APPRÉCIATION:

Une problématique de nuisances (mauvaises odeurs) causée par des rejets d'égouts domestiques est confirmée par le MDDEP.

RESPECT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION

	Sélection du requérant	Sélection du MAMR	
		<i>principale</i>	<i>secondaire</i>
VOLET 1.4			
- Amélioration de la qualité de l'eau potable			
- Réduction de la quantité ou amélioration de la qualité des rejets d'eaux usées dans l'environnement	X	X	
- Meilleure gestion de l'eau potable et des eaux usées			
- Amélioration de la santé, de la sécurité ou de la salubrité publique	X		
- Réponse aux besoins de la population en matière d'eau potable			
- Renouvellement des infrastructures déficientes et ou désuètes	X		
- Mise en oeuvre des solutions adaptées aux problématiques particulières des municipalités éloignées			
- Incitation à l'innovation et à l'expérimentation en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies, de meilleures pratiques et de nouvelles approches			
- Support à l'économie dans une municipalité ou une région	X		
- Potentiel à contribuer au développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales			
- Applicabilité aux autres municipalités québécoises			
- Bénéfices économiques escomptés			

Niveau de priorité du projet au

0

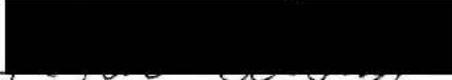
COMMENTAIRES:

SUIVI FINANCIER

	Oui	Non	
- Taux d'aide accru demandé	X		80.00 %
- Taux d'aide accru justifié (pour les travaux prioritaires)		X	50.00 %
- Montant de l'aide additionnelle correspondant au taux d'aide accru justifié			0 \$
- Projet déjà soumis au PIQM ou FIMR	X		0 \$
- Inscription en deux étapes demandée		X	
- Inscription en deux étapes recommandée		X	

COMMENTAIRES:

Produit par:  Date: 2008-08-08
 Simon Bélanger, ing.

Révisé par:  Date: 2008/08/13
 pour Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -

Autorisé par:  Date: 2008/08/13
 pour Jean-Pierre Beaumont, ing.
 Directeur du SPSI-Qc

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Les Îles-de-la-Madeleine (M)
Circonscription provinciale : Îles-de-la-Madeleine
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
MRC : Îles-de-la-Madeleine
Population : 13 213

No séquence :
Dossier numéro : 555047
Code géographique : 01023
Date : 2008-08-08

PIQM # 1.4 : Réaménagement de la route 199 - Cap-aux-Meules/Fatima

Répondant : [REDACTED] directeur des travaux publics

Téléphone : [REDACTED]

1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Ce projet comprend des travaux de réfection de conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées, ainsi qu'une extension du réseau de collecte des eaux usées comprenant la mise en place de conduites et d'un poste de pompage.

2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

2.1 Travaux admissibles

Les travaux se définissent sommairement comme suit :

PHASE 1

Travaux de distribution de l'eau potable

- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 300 mm de diamètre sur une longueur d'environ 150 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre le numéro civique 350 de la Route 199 et le chemin Les Caps.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 370 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre le chemin les Caps et le numéro civique 275 de la Route 199.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 300 mm de diamètre sur une longueur d'environ 370 mètres, dans l'emprise du chemin Les Caps, entre le numéro civique 59 du chemin Les Caps et la Route 199.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 55 mètres, dans l'emprise du chemin Alva-Cyr, entre le numéro civique 9 du chemin Alva-Cyr et le chemin Les Caps.

Travaux de collecte des eaux usées

- Mise en place de conduites de collecte des eaux usées de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 530 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre les numéros civiques 275 et 350 de la Route 199.
- Mise en place de conduites de collecte des eaux usées de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 370 mètres, dans l'emprise du chemin Les Caps, entre le numéro civique 59 du chemin Les Caps et la Route 199.
- Mise en place de conduites de collecte des eaux usées de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 55 mètres, dans l'emprise du chemin Alva-Cyr, entre le numéro civique 9 du chemin Alva-Cyr et le chemin Les Caps.
- Mise en place de conduites de collecte des eaux usées de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 200 mètres, sous le chemin d'accès du poste de pompage # 3, entre la Route 199 et le poste de pompage # 3.

- Implantation du poste de pompage # 3 muni de 2 pompes submersibles d'une capacité de 10 L/s chacune, incluant la mise en place d'une conduite de trop-plein d'une longueur d'environ 75 mètres reliée au champ d'épuration existant à l'hôtel Château Madelinot.
- Mise en place d'une conduite de refoulement de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 260 mètres entre le poste de pompage # 3 et le numéro civique 350 de la Route 199.

PHASE 2

Travaux de distribution de l'eau potable

- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 250 mm de diamètre sur une longueur d'environ 595 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre les numéros civiques 131 et 415 de la Route 199.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 300 mm de diamètre sur une longueur d'environ 375 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre les numéros civiques 415 et 350 de la Route 199.
- Mise en place (remplacement) de conduites de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 130 mètres, dans l'emprise du chemin Des Cyr, entre le numéro civique 480 du chemin Des Cyr et la Route 199.

Travaux de collecte des eaux usées

- Mise en place de conduites de collecte des eaux usées de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 380 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre les numéros civiques 415 et 350 de la Route 199.
- Mise en place d'une conduite de refoulement de 100 mm de diamètre sur une longueur d'environ 380 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre les numéros civiques 350 et 15 de la Route 199.
- Mise en place de conduites de collecte des eaux usées de 250 mm de diamètre sur une longueur d'environ 80 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre les numéros civiques 15 et 40 de la Route 199.
- Mise en place de conduites de collecte des eaux usées de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 130 mètres, dans l'emprise du chemin Des Cyr, entre le numéro civique 480 du chemin Des Cyr et la Route 199.
- Mise en place (remplacement) de conduites de collecte des eaux usées de 250 mm de diamètre sur une longueur d'environ 305 mètres, dans l'emprise de la Route 199, entre les numéros civiques 40 et 100 de la Route 199.
- Fourniture et installation de nouveaux moteurs pour les 2 surpresseurs d'air en place à la station d'épuration de Cap-aux-Meules.

2.2 Travaux non admissibles

Aucun.

2.3 Appréciation du projet soumis

Le 7 mai 2008, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a confié à la municipalité des Îles-de-la-Madeleine le mandat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction de la Route 199 sur une longueur d'environ 1,9 km à la jonction des territoires de Cap-aux-Meules et de Fatima. Le projet se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité.

Le secteur concerné par les travaux est desservi par le réseau d'aqueduc municipal constitué à cet endroit de conduites en fonte installées en 1967 et en 1971. Sur certaines longueurs, le profil de la route doit être abaissé de plus de 1 mètre et les conduites en place ne peuvent pas être conservées. Aussi, il est de pratique courante dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-

Madeline que le MTQ demande aux municipalités d'effectuer la réfection des conduites d'aqueduc vulnérables lorsqu'il y a une reconstruction complète d'un segment de route provinciale. Le MTQ, de son côté, assume entièrement les coûts des égouts pluviaux et de la voirie. Il est prévu également de réaliser des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc sous le chemin des Caps et sous le chemin Alva-Cyr qui sont adjacents à la Route 199.

Concernant la disposition des eaux usées, le secteur regroupe une vingtaine de résidences et 7 commerces dont le Château Madelinot, un hôtel de 120 chambres. La Direction des travaux publics de la municipalité a fourni un rapport de justification du projet qui indique que les propriétés ont été construites sur des remblais dans une zone marécageuse ayant un type de sol de faible perméabilité et une nappe phréatique élevée. Les gens, entre voisins, se plaignent de mauvaises odeurs dégagées par les égouts domestiques. Cette problématique de nuisances dues aux mauvaises odeurs est confirmée par le MDDEP. En outre, en 1998, l'hôtel Château Madelinot a investi dans une technologie alternative constituée d'une fosse septique suivie d'un marais filtrant, mais déjà, ce système ne répond plus aux exigences environnementales. Selon le rapport de la municipalité, les solutions individuelles conformes et durables sont rarissimes parce que, entre autres raisons, il est difficile de s'approprier des matériaux d'emprunt de bonne granulométrie pour la construction de filtres à sable. Les travaux de collecte proposés constituent la solution favorisée par la municipalité à l'occasion de la reconstruction de la Route 199.

Nous avons constaté que la station d'épuration de Cap-aux-Meules n'a pas rencontré les exigences environnementales de rejet en 2007. Aussi, compte tenu de l'extension du réseau municipal proposée, une modification du système d'aération de la station est prévue dans les coûts du projet pour corriger la situation. Cette solution sera soumise à l'approbation du MDDEP lors de la demande du certificat d'autorisation des travaux.

2.4 Critères d'appréciation applicables au projet soumis

3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés	4 369 872 \$
Coût des travaux admissibles	4 369 872 \$
Coût des travaux non admissibles	0 \$

3.2 Calcul de l'aide proposée par le ministère

Coût maximum admissible	4 369 872 \$
Aide (taux réguliers)	2 184 936 \$
Aide additionnelle	1 310 962 \$
Aide totale	3 495 898 \$

3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	873 974 \$	0 \$	0 \$	873 974 \$	20%
Gouv. Québec	3 495 898 \$	0 \$		3 495 898 \$	80%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
Total	4 369 872 \$	0 \$	0 \$	4 369 872 \$	

Commentaires:

Les coûts des travaux sont basés sur la soumission de Entreprises G.N.P. inc. en date du 11 juillet 2008. Le taux d'aide financière a été déterminé par le cabinet.

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
1 800 000 \$	2 569 872 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2008-07-21 Fin des travaux: 2009-10-30

5. REMARQUES

Recherche d'eau complétée	<input type="checkbox"/>	
Plans et devis complétés	<input checked="" type="checkbox"/>	2008-06-02
Autorisé par le MDDEP	<input type="checkbox"/>	
Règlement d'emprunt adopté	<input type="checkbox"/>	
Soumission retenue	<input checked="" type="checkbox"/>	
Entente de financement avec le MTQ	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Aucune

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, nous recommandons ce projet selon l'avis exprimé au point 2 de la présente fiche synthèse.

Produit par: _____ Révisé par: _____

Simon Bélanger, ing.

Yvan Dumont, ing., chef d'équipe -
programmes



pour Jean-Pierre Beaumont, ing.
Directeur du SPSI-Qc

Visé par: _____

Jacques A. Tremblay
Directeur général des
infrastructures

Date: 2008/08/13

Date: 08.08.13

OBJET : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – volet 1.4
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Réaménagement de la route 199 - Cap-aux-Meules/Fatima
(555047)
N° dossier : PVAM2008-00027

DATE : Le 8 août 2008

COMMENTAIRES

CMA : 4 369 872 \$	Aide : 3 495 898 \$	Municipalité : 873 974 \$
Taux accru : 80 %		Aide additionnelle : 1 310 962 \$

Travaux conjoints avec le MTQ : OUI

Moyenne	AVANT	APRÈS le projet	Moyenne MRC
Niveau d'endettement	2,28 %	2,43 %	N/A
Compte de taxes	1 436 \$/usager	1 897 \$/usager	N/A

RECOMMANDATION

Compte tenu qu'il s'agit d'un projet ayant déjà fait l'objet d'une lettre d'intention et provisionné et des disponibilités budgétaires suffisantes, nous recommandons de signer la lettre de promesse ci-jointe.

Préparée par :

pour [Signature] 2008/08/13
Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur
Service des programmes et du suivi
des infrastructures - Québec

[Signature] 08/08/13
Jacques A. Tremblay
Directeur général des infrastructures

[Signature]
Michel Gagnon, sous-ministre adjoint aux
infrastructures et au financement municipal

[Signature] 080814
Jean-Vaul Beaulieu, sous-ministre

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	
